

Subventions - doctorant.e.s du CAS

Mode d'emploi



Table des matières

- Subvention du CAS
- Subvention ALLPH@
- Aides de la Commission Recherche
- Sociétés savantes
- Bourses Erasmus+
- Divers
- Proposition de chronologie

Remboursement du CAS

Pour votre déplacement recherche de l'année (budget de novembre à novembre) :

- o France : prise en charge à hauteur de 450 euros
- o Europe (Royaume-Uni compris) : prise en charge à hauteur de 680 euros
- o Hors Europe : prise en charge à hauteur de 1380 euros

Un de vos déplacements pour recherches effectués peut être pris en charge par le CAS (à hauteur du plafond indiqué plus haut) si vous faites une communication dans une manifestation scientifique à l'extérieur de Toulouse ou bien si votre mission est liée à un terrain (par exemple : réalisation d'entretiens ou consultation d'archives sur place). Si vous assistez à une manifestation sans y communiquer, votre déplacement ne peut pas être pris en charge.

Attention, si vous faites un terrain d'archives + divers déplacements pour des manifestations scientifiques la même année, seul un déplacement sera pris en charge par le CAS. Autrement dit, ce sera votre terrain d'archives qui sera pris en charge en priorité et vous devrez financer vous-mêmes vos déplacements pour des colloques (sauf si l'université d'accueil prend en charge vos dépenses).

Remboursement du CAS

Lorsque vous être sûr.e de faire ce déplacement, vous devez contacter **la gestionnaire du laboratoire Hanane Serjaouan** (cas@univ-tlse2.fr) bien à l'avance et l'informer de celui-ci. Elle vous communiquera les documents à remplir.

Vous devrez ensuite adresser votre ordre de mission complété à Hanane Serjaouan au moins une semaine avant votre déplacement pour être assuré.e en cas d'accident du travail sur le lieu de votre déplacement. Ordre de mission téléchargeable [ici](#)

Pour les missions hors Union Européenne, le/la missionnaire doit obtenir l'avis du **fonctionnaire sécurité défense** : fsd-ut2j@univ-tlse2.fr.

Cette demande doit être faite au minimum 3 semaines avant le départ par l'intéressé.e. Pour certains pays spécifiques au sein de l'UE, il faut également demander une autorisation au FSD.

Les autres documents (factures de transport, de logement, preuve de voyage) devront être adressés à Hanane Serjaouan (cas@univ-tlse2.fr) le plus tôt possible après la fin de votre voyage pour obtenir un remboursement. Il faut absolument votre nom sur les factures. Vous devrez également remplir un fichier excel (envoyé par Hanane Serjaouan) pour préciser vos dépenses.

 **Il s'agit d'un remboursement** : vous devrez avancer les frais.

AMI ALLPH@ (Ecole Doctorale)

-Aide à la mobilité ALLPH@ : à déposer avant mi-juillet pour **une mobilité ayant lieu avant novembre de l'année en cours** (9 juillet en 2026).

Aide à la mobilité ALLPH@ - UT2J - Ecole Doctorale ALLPH@ (Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication)

-Cet appel concerne les mobilités internationales et nationales dont les frais sont supérieurs à 500 euros. Il y a un formulaire à remplir (accompagné d'une lettre d'engagement du laboratoire car 50% du budget de la mobilité doit être financé par l'unité de recherche). En règle générale, cette aide ne dépasse pas 1000 euros au total.

-Il faut également joindre au formulaire de candidature un projet et une lettre d'accueil d'une université, équipe de recherche, institution du pays de destination. Vous devez ensuite envoyer votre dossier à la direction de l'Ecole Doctorale.

- Les dossiers sont examinés et validés par le Conseil d'ALLPH@ courant septembre.

-Cette aide peut être utilisée à la fois pour des colloques mais aussi pour des missions de terrain. Il faut simplement bien justifier son projet.

Commission Recherche

Aide à la Mobilité Internationale (AMID)

- ⚠ AMI ALLPH@ ≠ AMID

-Aide à la mobilité internationale des doctorant.e.s (AMID) : dépôt de la demande à partir de novembre **pour un déplacement l'année suivante** (après avoir obtenu une fois l'AMID, vous ne serez plus prioritaire si vous la redemandez). C'est une demande qui s'effectue via la plateforme MoveOn (plateforme utilisée par le Service des Relations Internationales à l'Université Toulouse - Jean Jaurès).

⚠ Conseil ⚠ Demandez-la par anticipation, sous réserve de fournir, plus tard, la lettre d'acceptation d'une université / d'un laboratoire d'accueil. Par exemple, si on sait que l'on va proposer un abstract pour un colloque, demander l'AMID même s'il n'a pas encore été accepté par les organisateurs. Il vaut mieux la demander au cas où en novembre, en gardant à l'esprit que cette aide ne vous est accordée **qu'à condition d'avoir été invité.e par une institution, un laboratoire ou une université sur place**. Les montants varient selon le nombre de demandes ainsi que selon le pays d'accueil. Vous pouvez tenter de demander à un directeur de laboratoire sur place de vous envoyer une lettre d'invitation.

-Bien expliquer son projet : programme de travail, dans quel but... Il faudra également fournir une lettre de recommandation de la direction de thèse.

⚠ Il s'agit d'un remboursement : vous devrez avancer les frais.

Commission Recherche

Accompagnement des thèses sur les terrains éloignés

1. Dispositif

Ce dispositif s'adresse aux doctorant.e.s qui, pour constituer un corpus de thèse (enquêtes de terrain, exploitation de fonds d'archives, documentaires ou muséaux, chantiers de fouille, etc) doivent séjourner à l'étranger. Il vise à contribuer aux frais engagés par un tel séjour. Le dispositif n'est mobilisable qu'une seule fois au cours de la thèse.

2. Modalités

Aide forfaitaire d'un montant de 300 euros pour un déplacement en Europe (Royaume-Uni inclus) et les pays du pourtour méditerranéen, et d'un montant de 600€ vers le reste du monde.

3. Périmètre

Doctorant.e.s pour lesquel.le.s l'UT2J est tutelle principale de l'unité de recherche de rattachement ou employeur du/de la directeur.trice de thèse.

4. Démarche

Le/la doctorant.e complète un formulaire de demande, demande validée par la direction de l'unité de recherche après vérification que la modalité est bien liée à la constitution du corpus de thèse. Le formulaire est à adresser au service de la Vice-présidence recherche. Le service de la vice présidence recherche examine la demande et communique la décision. (Pas d'examen en Commission recherche)

→ <https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/recherche/soutien-activite-recherche/formulaire-aide-pour-un-deplacement-sur-un-terrain-de-these-eloigne>

Commission Recherche

Allocation au Démarrage de la Thèse

1. Dispositif

Aider au démarrage de l'activité scientifique nécessaire à la thèse en mettant à disposition des doctorant.e.s qui ne bénéficient pas de financement dédié à la thèse, une somme qui permette d'engager, par exemple, une première mission, un achat d'équipement, de logiciel ou d'ouvrages spécifiques, un abonnement, etc.

2. Modalités

Une aide forfaitaire de 300€ est versée à l'Unité de Recherche, à disposition du/de la doctorant.e, pour chaque doctorant.e dont le dossier est retenu.

3. Périmètre

Doctorant.e.s de 1ère année, menant leur thèse à temps partiel, et pour qui l'UT2J est tutelle principale de l'unité de recherche ou employeur de l'encadrant.e. Doctorant.e.s rattaché.e.s au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

4. Démarche

Remplir le dossier de candidature diffusé lors de l'appel à projets et le déposer au Service des écoles doctorales.

Le Service des écoles doctorales examine l'éligibilité et transmet les avis au service de la Vice-présidence recherche pour approbation. responsable.sedoc@univ-tlse2.fr vp-cr@univ-tlse2.fr

Commission Recherche

Aide aux cotutelles de thèse

1. Dispositif

Favoriser la mobilité scientifique des doctorant.e.s et développer la coopération avec des équipes de recherche étrangères, en aidant au budget des cotutelles de thèse. L'aide est pour le projet de cotutelle de thèse (aider aux déplacements, etc), pour des doctorant.e.s inscrit.e.s à l'UT2J.

2. Modalité

Versement d'un forfait de 1500 euros, versé automatiquement sur le budget de l'unité de recherche en février qui suit l'année civile de soutenance.

3. Périmètre

Doctorant.e inscrit.e à l'UT2J. Doctorant.e rattaché.e au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

Sociétés savantes

-Bourses SAES (Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur) + AFEA (Association Française d'Études Américaines) :
[Formulaire et informations pour les bourses de thèse - SAES/AFEA - SAES - Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur](#)

⚠ Conseil ⚠ IL FAUT AVOIR COTISÉ UN CERTAIN TEMPS (UN AN GÉNÉRALEMENT) POUR POUVOIR Y PRÉTENDRE ⇒ COTISER DÈS LE DÉBUT DE LA THÈSE. Cette aide peut s'avérer précieuse, d'une part parce qu'il s'agit d'une bourse et non d'un remboursement (donc pas d'avance de frais) et, d'autre part, parce qu'en fonction des demandes cette bourse peut dépasser 1000€. Il faut absolument faire le dossier longtemps à l'avance car il y a beaucoup de documents à fournir. **!⚠ CETTE BOURSE NE VOUS EST ABSOLUMENT PAS GARANTIE.**

Conseils :

- Faire une page de garde propre avec vos affiliations (UR, ED...)
- Mettre le formulaire de demande de bourse de recherche
- Ensuite, fournir le "projet de l'étudiant.e" : c'est une sorte de lettre de motivation dans laquelle vous expliquez en détail votre projet ainsi que les raisons pour lesquelles une aide serait indispensable. Présentez d'abord votre projet de thèse, ensuite votre projet de terrain (et en quoi celui-ci est absolument nécessaire à votre thèse) et, enfin, détaillez les coûts d'un tel projet. C'est la société savante qui décidera du montant à vous attribuer (sous réserve que votre dossier soit validé). Pour plus de clarté, vous pouvez inclure un tableau faisant office de devis (incluant transport, logement, repas...).
- Puis inclure un CV synthétique
- Il faut également le PV de soutenance de mémoire (avec la note indiquée et la signature des membres du jury)
- Il faut aussi inclure son mémoire de recherche en entier

Sociétés savantes

-Bourses IdA (Institut des Amériques) : Les jeunes chercheuses et chercheurs du réseau des universités membres de l'Institut des Amériques qui préparent une thèse sur les Amériques peuvent percevoir une aide à la recherche doctorale d'un montant fixe de 1200€ pour effectuer un travail de terrain dans les Amériques ou, à titre exceptionnel, pour effectuer des dépouillements dans des centres d'archives européens. L'appel est lancé tous les ans au mois de février/mars et clôturé au mois de juin, l'appel en cours est accessible dans la rubrique agenda. Une attention toute particulière est portée aux projets présentés par les personnes en doctorat inscrites en deuxième année de thèse et qui envisagent un séjour de recherche dans l'un des 12 pôles internationaux de l'IdA. Des ARD sont attribuées dans le cadre de notre partenariat avec Fulbright. [Aides à la recherche doctorale \(ARD\) 2027 | Institut des Amériques](#)

-Bourses Fulbright : Si vous êtes doctorant.e français.e inscrit.e en thèse en France et êtes invité.e dans une université aux États-Unis pour un séjour de recherche d'au moins 4 mois consécutifs, vous pouvez alors candidater au Programme Fulbright Doctorant pour l'obtention d'une bourse de mobilité. Les bourses du Programme Doctorant ne sont pas renouvelables. Avantages :

- Une allocation forfaitaire de voyage de 1200 €
- Une bourse d'un montant de \$2.200 par mois, cumulable avec un salaire doctoral
- L'accompagnement et la gratuité des frais de visa pour le/la lauréat.e et sa famille, le cas échéant (époux/épouse et enfants âgés de moins de 21 ans). NB : le PACS n'est pas reconnu aux États-Unis
- Une assurance santé de base (ASPE) fournie par le Département d'État américain
- Une séance d'orientation organisée par la Commission à Paris au début de l'été
- Des programmes d'accompagnement aux États-Unis proposés par notre agence partenaire IIE (séminaires, sorties, opportunités de bénévolat, etc.)

-La [Terra Foundation for American Art](#) : Bourses pour des séjours de terrain, des résidences de travail, pour des recherches sur les arts des États-Unis et les arts des premières nations d'Amérique du Nord.

Sociétés savantes

-Le centre Harry Ransom à Austin, Texas : Bourses aux doctorant.e.s qui font des recherches dans leurs archives.

-Bourses AFEC (Association Française d'Études Canadiennes) : Bourses de Master 2 en soutien à la préparation d'un projet de doctorat sur le Canada. Ce programme est destiné aux étudiant.e.s de Master 2 qui souhaitent poursuivre en études doctorales et déposer un sujet de thèse sur le Canada dans les domaines suivants : anthropologie, arts, civilisation, études autochtones, géographie, histoire, littérature, linguistique, science politique, sociologie... dans une université française, ou en co-tutelle entre une université française et une université canadienne. Montant de la bourse : 1500 euros. Condition de recevabilité : être étudiant.e en Master 2 dans une université française dans l'année en cours, ou être déjà titulaire d'un Master 2. Ne pas encore être inscrit en thèse.

-Fonds France-Canada : voir [critères d'éligibilité](#)

-Bourses ESSE (European Society for the Study of English) : Bourses en vue d'un séjour de recherche ou bourse en vue de participer au doctoriales du congrès annuel d'ESSE.

Sociétés savantes

-Bourses SOFEIR (Société Française d'Études Irlandaises) : La SOFEIR propose trois bourses de 500 € maximum destinées aux doctorant.es à jour de cotisation. Elles financent des séjours de recherche ou des déplacements pour des manifestations scientifiques. Dans ce dernier cas, le montant est plafonné à 250 € et un co-financement est obligatoire. Les projets doivent être à venir (aucun remboursement rétroactif) et seront évalués sur des critères scientifiques. Chaque personne ne peut bénéficier de cette aide qu'une seule fois. Le GIS EIRE (Études Irlandaises Réseaux et Enjeux) va aussi proposer une aide à partir de l'an prochain.

-Bourses CRECIB (Centre de Recherches en Civilisation Britannique) : Le CRECIB attribue une ou plusieurs bourses de recherche en civilisation britannique tous les ans, pour une dotation globale de 1000€, afin de soutenir les doctorant.e.s dans des missions de recherche (études de terrain, participation à des colloques, etc.) et dans le cadre de la mobilité internationale. Cette bourse concerne les doctorant.e.s non financé.e.s dont le directeur / la directrice de thèse est membre de CRECIB. Les projets de recherche faisant l'objet d'une demande de bourse doivent être adressés au bureau du CRECIB. Afin de connaître les pièces requises, le calendrier d'attribution ainsi que les diverses modalités de ces prix/bourses, vous pouvez contacter **le/la secrétaire du CRECIB**.

Sociétés savantes

-SERCIA (Société pour l'Enseignement et la Recherche du Cinéma Anglophone) : Aide à la participation à des manifestations scientifiques portant sur le cinéma du monde anglophone. La SERCIA propose des subventions de démarrage pour des manifestations universitaires consacrées au cinéma anglophone. Tous les membres de la SERCIA peuvent présenter leur candidature. Les dossiers de candidature doivent être adressés au président, au vice-président et au secrétaire. Ils doivent inclure un appel à communications, un programme provisoire et un budget prévisionnel. Ils seront examinés par le conseil d'administration. L'ampleur de l'événement et sa pertinence pour l'étude du cinéma et de l'écran anglophones seront prises en considération. Le financement sera ensuite versé au groupe de recherche organisateur de l'événement ou pourra être utilisé pour couvrir une dépense spécifique. En contrepartie, tous les supports promotionnels (affiches, programme de la conférence, sites web) devront comporter le logo de la SERCIA.

-SFEVE (Société Française d'Études Victoriennes) : Aides financières à la recherche pour des projets relevant des études victoriennes ou édouardiennes (en France ou à l'étranger), à partir de 200 euros. Les auteurs de projets retenus par la Société s'engagent à : mentionner le soutien financier de la SFEVE sur les textes publiés ou lors des communications issues des travaux accomplis lors du séjour; à présenter, après le séjour de recherche, par écrit ou en images sur le site de la SFEVE un compte-rendu d'activité documenté sur les apports du séjour. **Conditions d'éligibilité** : Le projet doit être porté par un membre de la SFEVE. **Dates** : Les dossiers devront parvenir à la SFEVE au plus tard le 15 mars et le 15 octobre de chaque année. **Candidatures** : Voir le cadrage général. Télécharger [ici](#) le formulaire de candidature. Les candidat.e.s doivent soumettre le formulaire accompagné d'un dossier scientifique (projet de recherche + pièces justificatives). Afin de promouvoir la recherche dans le domaine des études victoriennes et édouardiennes, la SFEVE propose également une aide à l'organisation de manifestations scientifiques.

-Bourses SEAC (Société d'Études Anglaises Contemporaines) : Bourses annuelles d'aide aux doctorant.e.s travaillant dans le périmètre de la SEAC, soit le domaine de la littérature et des arts britanniques des XX et XXIe siècles, et devant effectuer une mission de recherche en France ou à l'étranger ou participer à un colloque international hors de France.

Sociétés savantes

-**RADAC** (**Recherche sur les Arts Dramatiques Anglophones Contemporains**) : offre son soutien financier aux membres de la société pour l'organisation de manifestations scientifiques et la publication d'ouvrages. Une aide aux doctorant.es pour la participation à des manifestations scientifiques organisées par la société est également proposée. Téléchargez les documents pour plus d'informations concernant les demandes de subventions sur le site.

-**Bourses LOOP** (**Laboratoire Ouvert sur l'Oeuvre Poétique**) : LOOP contribue à l'organisation de manifestations scientifiques (plafond de 200 euros).

-**Bourses EAAS** : Travel grants – vous devez être membres de l'AFEA depuis au moins un an (bourses pour assister au congrès annuel de l'EAAS).

-Il existe des aides pour séjour recherche ou pour colloque de l'**International Vladimir Nabokov Society**

Bourses Erasmus+

Le service des relations internationales de votre établissement est votre **interlocuteur privilégié sur l'ensemble des questions liées à votre mobilité**. Il est recommandé de se rapprocher de ce dernier dès que l'on commence à envisager un projet de mobilité internationale. **Aucune demande ne peut être faite directement auprès de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.**

Pour bénéficier d'une aide à la mobilité Erasmus+, il est nécessaire d'être inscrit.e dans un établissement participant au programme. La bourse Erasmus+ peut accompagner les **périodes d'études ou de stage à l'étranger** (5 à 30 jours ou 2 à 12 mois), ainsi que les **périodes d'enseignement ou de formation** (pour les enseignants et les personnels).

La durée maximale d'une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ est de 12 mois par cycle d'études (BTS, licence, master, doctorat, etc.). Cette période peut inclure des mobilités pour études et pour stages, à condition que la durée totale ne dépasse pas cette limite.

Par exemple :

- Vous pouvez réaliser 4 mois de stage en première année de master et 8 mois d'études en deuxième année de master.
- Si vous atteignez les 12 mois dans un cycle donné, vous pouvez effectuer jusqu'à 12 mois supplémentaires dans un autre cycle.

Ainsi, il est possible de combiner études et stages tant que les durées respectives respectent la limite des 12 mois par cycle.

Le montant des bourses Erasmus+ dépend du type d'activité, de la durée, du pays d'envoi et du pays de destination.

Elle est **cumulable** avec d'autres aides sociales (CAF, CROUS, etc.), aides à la mobilité (AMI, aides régionales, etc.), ou issues d'autres programmes internationaux (OFAJ, OFQJ, etc.).

Divers

-Programme DRU : Contacter Marie-Agnès Détourbe (detourbe@insa-toulouse.fr) et Eléana Sanchez (eleana.sanchez@univ-tlse2.fr). Il s'agit de participer à un projet sur les pratiques, le rôle de l'Université / de l'éducation tout en étant financé.e. Le projet de recherche européen DRU (Democratic Roles of Universities) dont le CAS est partenaire a démarré le 1er février 2026. Il est ouvert à tous les membres du CAS, incluant les doctorant.e.s.

Face au constat d'une démocratie fragilisée, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale, [le projet international DRU](#) propose d'explorer comment les universités peuvent agir comme leviers de consolidation du tissu démocratique. Son objectif est d'étudier, de caractériser puis de disséminer les mécanismes de promotion des valeurs et des pratiques démocratiques dans l'enseignement supérieur, avec et pour la société. Le projet est porté par un consortium de 10 universités et de 6 organisations non universitaires basées en Europe, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et en Australie.

-Financements via '[Fundit](#)' (pour post-doctorant.e.s).

Proposition de chronologie

1. En première année : privilégier le remboursement du CAS, s'inscrire aux sociétés savantes d'emblée pour pouvoir faire une demande de bourse à partir de la deuxième année, demander l'allocation au démarrage de la thèse.
2. À partir de la deuxième année : utiliser l'AMID / l'AMI ALLPH@ / Erasmus+ / les bourses des sociétés savantes. Cela permet de garder le remboursement du CAS pour un éventuel deuxième déplacement dans l'année (pour colloque, terrain...). **!\ au calendrier serré de l'AMI ALLPH@ et !\ à demander l'AMID vraiment à l'avance.**
3. Voir si vous pouvez cumuler certaines aides avec l'aide de la CR pour terrains éloignés.

Ouverture récente de l'appel à candidatures commun pour des financements de mobilité internationale

Ce dispositif, issu d'une réflexion collective menée lors des Ateliers Doctorat & International, permet aux doctorant.e.s de déposer une candidature unique sur la plateforme ADUM en vue d'obtenir un ou plusieurs financements (Erasmus+, établissements, écoles doctorales, EUR - dans la limite des financeurs souhaitant participer à l'appel). Tous les projets de mobilité internationale peuvent être proposés, sous réserve de leur cohérence scientifique avec le projet du doctorat. **Les éléments de l'appel sont disponibles ici** <https://doctorat.univ-toulouse.fr/mobilite-internationale>